

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 22 - 24 mai 1996

**PROJETS  
D'INTERVENTION  
PROLONGEE EN  
FAVEUR DE  
REFUGIES ET DE  
PERSONNES  
DEPLACEES  
APPROUVES PAR  
LE DIRECTEUR  
EXECUTIF**

**Point 4 a) de l'ordre  
du jour**

**F**

Distribution: GENERALE  
WFP/EB.2/96/4-A/Add.3  
25 mars 1996  
ORIGINAL: ANGLAIS

**PROJET SRI LANKA 5346 (Elarg.2)**  
(No. WIS SRL 00534602)

**Aide aux personnes déplacées**

Durée du projet	12 mois
Coût total pour le PAM	3 258 713 dollars
Coût estimatif total	4 366 713 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

On trouvera les statistiques pertinentes dans le profil de pays établi par le PAM pour le Sri Lanka, qui est disponible sur demande.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Directeur régional:	J. Schulthes	tél.: 5228-2209
Chargé des opérations:	T. Lecato	tél.: 5228-2399
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

## GENERALITES

1. La longue période de troubles civils qui touchent le nord et l'est du Sri Lanka a débuté en 1983, mais le conflit s'est aggravé en avril 1995. On estime qu'il a jusqu'à présent touché 1,7 million de personnes et entraîné le déplacement d'environ 800 000 paysans, pêcheurs et petits commerçants. Les personnes touchées par le conflit représentent actuellement environ 10 pour cent de la population du Sri Lanka. Avant de fuir leur foyer dans les provinces du nord et de l'est, la majorité d'entre elles vivaient déjà au seuil de pauvreté ou en deçà. De nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) ont depuis trouvé refuge dans des centres d'aide sociale situés en dehors des zones de conflit.
2. Grâce aux efforts concertés du gouvernement, environ 250 000 personnes déplacées ont été réinstallées dans leur foyer d'origine. Cependant plus de 522 500 personnes, soit quelque 124 750 familles, demeurent dans des centres d'aide sociale ou chez des amis ou des parents car le conflit les empêche de regagner leur village d'origine. Les troubles civils ont notamment contraint d'importantes communautés musulmanes, traditionnellement établies dans le nord et l'est du pays, à chercher refuge dans d'autres provinces en raison des menaces qui pesaient sur eux.
3. Depuis la mi-février 1992, le PAM a organisé une opération d'urgence (Sri Lanka 4923) et un projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPPD Sri Lanka 5346) grâce auxquels il a fourni une aide alimentaire d'urgence à 55 000 personnes déplacées hébergées dans 147 centres d'aide sociale situés en dehors de la zone de conflit.
4. La phase actuelle de l'IPPD 5346 (Elarg.1), qui fournit une aide à 52 000 personnes en moyenne vivant dans 120 centres d'aide sociale situés hors de la zone de conflit, a démarré le 1er octobre 1994 et devrait s'achever en septembre 1995. Par ailleurs, le gouvernement octroie des rations sèches à 110 000 autres PDI réparties dans 375 centres d'aide sociale situés hors de la zone du conflit, ainsi qu'à environ 360 000 PDI hébergées chez des amis ou parents à l'intérieur de la zone du conflit ou en dehors.
5. Les centres d'aide sociale qui bénéficient de l'aide du PAM sont concentrés dans les districts de Anuradhapura, Kurunegala, Polonnaruwa, Puttalam, Matale et Colombo. Le conflit, qui est à l'origine des déplacements, n'est pas résolu et compte tenu de la recrudescence des combats depuis le 19 avril 1995, aucune amélioration sensible n'est à prévoir dans un avenir proche.
6. De mi-avril à mi-juin, en deux mois, plus de 500 familles (2 500 personnes environ) ont fui la zone de conflit et se sont réfugiées pour la plupart dans la région de Puttalam. Ces personnes sont provisoirement prises en charge par le gouvernement en attendant que leur cas soit examiné. Nombre de ces PDI nouvellement enregistrées seront transférées dans les semaines à venir vers les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM.



---

## **DEMANDE DU GOUVERNEMENT**

7. Le gouvernement a demandé une reconduction de l'aide alimentaire du PAM en faveur de 55 000 personnes pour une période de 12 mois, à compter du 1er octobre 1995.

---

## **MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT**

8. Le gouvernement met tout en oeuvre pour réinstaller les personnes déplacées dans leur village d'origine, à mesure que la sécurité est rétablie et que des activités de reconstruction sont envisageables. Jusque récemment, quelques progrès avaient été enregistrés dans ce domaine. Des efforts sont également déployés visant à transférer certaines personnes déplacées sur des terres appartenant à l'Etat, en attendant que la sécurité soit rétablie dans leur région d'origine. Mais compte tenu de la récente recrudescence des combats, la population des 120 centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM devrait largement dépasser 55 000 personnes au cours des 12 prochains mois. En raison des problèmes de ressources auxquels est confronté le PAM, le gouvernement assistera un grand nombre de ces nouveaux PDI. Il continuera également à fournir 25 grammes d'huile de coco en complément de la ration alimentaire journalière octroyée par le PAM à toutes les personnes déplacées. Le gouvernement dépense environ quatre pour cent du PNB en raison du conflit.

---

## **EVALUATION PAR LE PAM**

9. La seule solution réaliste et durable aux difficultés des populations déplacées passe par un règlement définitif du conflit, qui permettrait à ces personnes de regagner leurs villages d'origine, mais cet objectif est pour l'heure utopique. Au cours des quatre dernières années, les diverses tentatives de conciliation n'ont pas abouti, même si le nombre des personnes déplacées hébergées dans les centres d'aide sociale situés hors des régions nord et est a légèrement diminué grâce à leur réinstallation dans l'est du pays. Depuis le coup d'arrêt donné aux négociations de paix et la recrudescence des hostilités dans la zone de conflit en avril 1995, les conditions de sécurité se sont gravement détériorées dans l'est du pays. Ainsi, de récentes attaques contre des populations civiles vivant dans l'est ont entraîné un nouvel exode vers les centres d'aide sociale situés hors de la région nord-est. Il est à prévoir que ces prochains mois, d'autres civils abandonneront leurs villages pour des régions plus sûres, ce qui grèvera encore le budget du gouvernement déjà mis à rude épreuve.
10. Faute de terres, aucune opération suffisamment vaste de réinstallation des personnes déplacées ne peut être envisagée dans des régions situées hors de la zone de conflit. Bien que la plupart des personnes déplacées trouvent de temps à autre un emploi temporaire, les possibilités d'emploi régulier sont pratiquement inexistantes. La population déplacée est toute de langue tamoul, alors que les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM sont presque exclusivement situés dans des régions de



langue sinhala. L'obstacle de la langue vient se greffer au problème déjà aigu de l'emploi et réduit la possibilité d'intégration parmi la population locale.

11. L'aide alimentaire du PAM constitue le principal soutien et apport nutritionnel des personnes déplacées qui vivent dans les centres d'aide sociale situés hors de la zone de conflit, et constitue un approvisionnement assuré en denrées alimentaires de base. Elles utilisent l'argent que leur procure leurs emplois temporaires pour acheter d'autres aliments essentiels comme les légumes ainsi que des produits non alimentaires (bois de feu, kérosène, savon).
12. Un exercice d'évaluation réalisé sur place en mai 1995 a confirmé que les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM hébergent approximativement 52 000 personnes. Le chiffre de 55 000 a été retenu à des fins de planification pour la phase proposée, compte tenu du petit nombre de personnes regagnant leur village d'origine et de la hausse prévue du nombre de personnes déplacées suite à la récente aggravation du conflit.

## ASPECTS NUTRITIONNELS

13. Au cours du premier élargissement de l'IPPD 5346, la population déplacée ciblée par le projet a reçu des rations journalières individuelles composées de 400 grammes de riz, 50 grammes de légumineuses et 20 grammes de sucre fournis par le PAM, et de 25 grammes d'huile de coco mise à disposition par le gouvernement. La valeur nutritionnelle de cette ration, qui apporte 1 909 kilocalories, 39 grammes de protéines et 28 grammes de matières grasses, est jugée suffisante. L'état nutritionnel de la population étant stable, aucun programme d'alimentation complémentaire n'est requis. La Croix-Rouge sri-lankaise, les fonctionnaires locaux et ceux du PAM contrôlent régulièrement la situation sur place.

## RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

14. Les produits alimentaires suivants seront nécessaires pour nourrir une population moyenne de 55 000 personnes déplacées pendant 365 jours:

Produit	Ration journalière par bénéficiaire (grammes)	Total (tonnes)
Riz	400	8 030
Légumineuses	50	1 004
Sucre	20	402

Le gouvernement fournira 502 tonnes d'huile de coco sur ses propres ressources à raison de 25 grammes par personne et par jour.



---

## QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

15. Plus de 90 pour cent des 522 500 personnes déplacées reçoivent des vivres mis à leur disposition par le gouvernement; les 10 pour cent restants sont assistés par le PAM et le gouvernement.
16. Le manque de terres disponibles constitue un obstacle majeur à tout programme de colonisation à long terme en dehors de la zone de conflit. C'est pourquoi le gouvernement encourage les personnes déplacées à regagner leur village d'origine dès que la sécurité y est rétablie. Toutes les familles déplacées qui choisissent de regagner leur village reçoivent une aide pour se réinstaller, qui comprend entre autres une somme d'argent et un prêt pour reconstruire leur maison et reprendre une activité économique. Chaque famille quittant les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM reçoit en outre une aide alimentaire qui les aidera à survivre les trois premiers mois.
17. Tout en s'efforçant de remédier durablement à la détresse des populations déplacées en négociant un règlement du conflit, le gouvernement vise à ramener les populations victimes de la violence ethnique à une vie productive. Il met à leur disposition des équipements de base et leur verse une indemnité pour les pertes et les dommages subis. Les personnes déplacées qui ne peuvent pas réintégrer leur foyer ou pour lesquelles les perspectives de réinstallation sont peu encourageantes se verront allouer de petites parcelles de terre et une aide à la réinstallation. Les terres données par les sympathisants et les terres appartenant à l'Etat sont également utilisées à cette fin. La réinstallation des personnes déplacées dans des régions adaptées est devenue une partie intégrante, quoique limitée, de la politique de réinstallation menée par le gouvernement.
18. Le gouvernement encourage les ONG à participer; certaines fournissent une aide dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'hygiène, et appuient des activités génératrices de revenus. Cela dit, la majorité des PDI étant des paysans ou des pêcheurs, les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs d'activités sont limitées aux alentours des centres d'aide sociale.
19. La population déplacée tout entière accède gratuitement aux services de santé au même titre que la population locale. De même, les enfants des familles déplacées ont droit à la gratuité des services scolaires, y compris la fourniture d'uniformes et de manuels scolaires, bien que ces services soient très souvent surchargés.

---

## MODALITES D'EXECUTION

20. Le Directeur général du Département des ressources extérieures qui relève du Ministère des finances sera l'interlocuteur du PAM pour les questions de politique. Le Ministère du fret, des ports, de la reconstruction et du relèvement sera chargé de la coordination du projet. Le Secrétaire du Ministère présidera un comité directeur du



projet qui se réunira au moins une fois tous les deux mois afin de surveiller l'exécution du projet.

21. Le projet sera exécuté par le Département des services sociaux, qui relève du Ministère de la santé. Le Directeur des services sociaux, en tant que directeur du projet, sera chargé de la gestion d'ensemble du projet. Il sera secondé par un coordonnateur du projet employé à plein temps. Sur le terrain, le projet sera supervisé par des secrétaires de département, auprès desquels les fonctionnaires des services sociaux et les fonctionnaires au niveau des villages seront responsables de l'administration quotidienne des centres d'aide sociale situés dans leur circonscription et de la coordination avec les agences des sociétés coopératives polyvalentes (MPCS). Le coordonnateur du projet se rendra fréquemment sur le terrain et coordonnera les activités du projet aux niveaux des départements et des centres d'aide sociale. Le système de cartes de rationnement, listes de contrôle et présentation de rapports récemment mis en place fonctionne efficacement. Le système actuel de rapports et de suivi sera vraisemblablement appliqué dans le cadre de la nouvelle phase du projet.
22. Tous les centres d'aide sociale bénéficiant d'une aide du PAM disposent de comités composés de cinq membres élus par les personnes résidant dans le camp. Un fonctionnaire local du gouvernement coordonne l'aide fournie au centre. Un recensement a lieu périodiquement dans les centres d'aide sociale et les rations alimentaires sont distribuées en fonction de la taille réelle des familles. Les listes sont fréquemment mises à jour par les fonctionnaires lorsqu'ils effectuent leurs visites sur le terrain et avec l'appui d'ONG.
23. Les produits du PAM seront expédiés au port de Colombo. Le riz sera entreposé dans les magasins du Commissariat à l'alimentation (FC) et les légumes secs, le sucre et l'huile de coco fournie par le gouvernement seront stockés par le CWE (Cooperative Wholesale Establishment). La MPCS, grâce à son réseau bien organisé, distribuera les rations aux bénéficiaires; elle prélèvera les quantités de vivres nécessaires dans les magasins du FC et du CWE et les distribuera aux personnes déplacées dans ses agences les plus proches des centres d'aide sociale.



## COUTS DU PROJET

24. Les coûts du projet sont estimés comme suit:

### VENTILATION DES COUTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Valeur (dollars)
<b>COÛT POUR LE PAM</b>		
a) Coût des produits alimentaires		
Produits à distribuer <sup>1</sup>		
– riz	8 030	2 248 400
– légumineuses (lentilles)	1 004	381 520
– sucre	402	168 840
<b>Total partiel</b>	<b>9 436</b>	<b>2 798 760</b>
b) Coût en espèces		
Transport extérieur, assurance et surveillance		338 653
c) Suivi et soutien logistique (voir Annexe) (13 dollars la tonne)		121 300
<b>Coût total pour le PAM</b>		<b>3 258 713</b>
<b>COÛT POUR LE GOUVERNEMENT</b>		
d) Produits non fournis par le PAM (huile de coco)	502	808 000
e) Personnel de soutien		50 000
f) Déchargement, dédouanement, entreposage, manutention et transport intérieur		200 000
g) Divers		50 000
<b>Coût total pour le gouvernement</b>		<b>1 108 000</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et autres)</b>		<b>4 366 713</b>

Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 75 pour cent

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation. L'assortiment précis et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets du PAM, varier dans le temps en fonction des vivres dont dispose le Programme et des disponibilités du pays bénéficiaire même.

## DATE DE L'APPROBATION PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF

25. Le projet a été approuvé par le Directeur exécutif le 17 juillet 1995.





**ANNEXE****COUT DU SUIVI ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE (en dollars)**

Salaires du personnel chargé des urgences, de la logistique et du suivi de l'aide alimentaire

- International	80 600
- National	24 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance	8 000
Location de bureaux et services publics de distribution	2 100
Matériel et fournitures de bureau (y compris matériel informatique)	1 700
Véhicules (y compris carburant et entretien)	3 500
Communications, équipement	1 400

<b>Total</b>	<b>121 300</b>
--------------	----------------

